

RCS : TOURS
Code greffe : 3701

Documents comptables

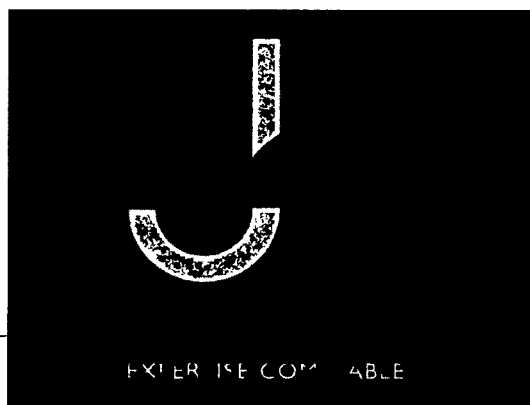
REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2022 B 00137
Numéro SIREN : 909 448 425
Nom ou dénomination : 2JG

Ce dépôt a été enregistré le 28/03/2024 sous le numéro de dépôt 3170



№ 202403170

SAS 2JG
35 avenue des Platanes
37170 CHAMBRAY LES TOURS

REÇU

28 MARS 2024

GREFFE DU TRIBUNAL
de COMMERCE - TOURS

COMPTES ANNUELS

Exercice du 21/01/2022 au 31/03/2023

Copie Certifiée Conforme
Le Président

Désignation de l'entreprise SAS 2JG		35 avenue des Platanes		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		37170 CHAMBRAY LES TOURS			
SIRET		9 0 9 4 4 8 4 2 5 0 0 0 1 9			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		14		Durée de l'exercice précédent *	
				Exercice N clos le 31032023	
				Exercice N-1 clos le	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2	
				Net 3	
				Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010	012		
		014	016		
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières* (1)	040	042	121 071	121 071
	Total I (5)	044	048	121 071	121 071
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052	
		Marchandises *	060	062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances { Clients et comptes rattachés * (2) { Autres * (3)	068	070		
		072	074	1 500	1 500
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	086	1 185	1 185
	Charges constatées d'avance *	092	094		
	Total II	096	098	2 685	2 685
	Total général (I + II)	110	112	123 756	123 756
PASSIF				Exercice N NET 1	
				Exercice N-1 NET 2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120	49 000		
	Ecarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132			
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(11 408)		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	37 592		
Provisions pour risques et charges	Total II 154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156	85 200		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166	840		
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N 169) 124)	172	124		
	Produits constatés d'avance	174			
Total III	176	86 164			
Total général (I + II + III)	180	123 756			
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193	1 571	(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184

② COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : SAS 2JG		Exercice N clos le 31/03/2023		Exercice N-1 clos le 2		Néant			
A - RÉSULTAT COMPTABLE											
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210					
	Production vendue	{	biens	et livraisons	215		214				
					services *	intracommunautaires	217		218		
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222				
	Production immobilisée *						224				
Subventions d'exploitation reçues						226					
Autres produits						230					
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234					
	Variation de stock (marchandises) *					236					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*					240					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail - mobilier - immobilier)						242	10 546			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)			243			244	80			
	Rémunérations du personnel *						250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)						252				
	Dotations aux amortissements *						254				
	Dotations aux provisions						256				
Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259			262					
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)						264	10 626				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						270	(10 626)				
PRODUITS FINANCIERS DIVERS	Produits financiers (III)					280					
	Produits exceptionnels (IV)					290					
	Charges financières (V)					294	782				
	Charges exceptionnelles (VI)	{	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	347			300				
			Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	348							
	Impôts sur les bénéfices * (VII)						306				
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)						310	(11 408)				
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2									
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*					316					
	Amortissements excédentaires (art 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318					
	Provisions non déductibles*					322					
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-cts d'associés	247			écarts de valeurs liquidatives sur OPC*	248	330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))			249			251				
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997				
	Déductions	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44 sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44 quinquies)	138		
Reprise d'entreprises en difficulté (44 septies)		981		Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdécies)	992			
ZFANG (44 quaterdecies)		345		Investissements outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septidécies)	993			
Zone franche urbaine (44 octies A)		987		Zones de reconstruction de la défense (44 terdecies)	127						
dont divers*		Créance due au report en arrière du déficit	346		Deduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Deduction exceptionnelle simulateur de conduite	641		
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Deduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Deduction exceptionnelle (art 39 decies C)	647		
		Deduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Deduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art 39 decies F)	990		
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						352					
Bénéfice col 1							354				
Déficit col 2								11 408			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I S seulement)					356					
	Déficits antérieurs reportables *							360			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						370					
Bénéfice col 1							372				
Déficit col 2								11 408			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

3 IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C2023

I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISE												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406					
	Autres	410		412		414		416					
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426					
	Constructions	430		432		434		436					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446					
	Installations générales agencements divers	450		452		454		456					
	Matériel de transport	460		462		464		466					
	Autres immobilisations corporelles	470		472		474		476					
Immobilisations financières		480		482	122 071	484	1 000	486	121 071				
TOTAL		490		492	122 071	494	1 000	496	121 071				
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES													
Fonds commercial		495		497		498		499					
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506					
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516					
	Constructions	520		522		524		526					
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546					
	Matériel de transport	550		552		554		556					
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566					
TOTAL		570		572		574		576					
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 12,8% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle		1	2	3	4	5	6	7	8	9	10		
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values								
					Court terme *	Long terme							
						19 %	15 % ou 12,80 %	0 %					
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧						
1													
2													
3													
4													
5													
6													
7													
8													
9													
10													
TOTAL	578	580	582	584	586	581	587	589					
Plus-values taxables à 19 % (1)		579		Régularisations	590	583	594	595					
TOTAL					596	585	597	599					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

(1) Ces plus-values sont imposables aux taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Formulaire obligatoire (article 302 Sephes
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : **SAS 2JG**

Néant *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations dotations de l'exercice		Diminutions: reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Sur immobilisations		630		632		634		636	
Provisions pour dépréciation	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations		Reprises					
Fonds commercial	681		683						
Autres Immob. incorp.	700		705		1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
Terrains	710		715		2				
Constructions	720		725		3				
Inst techniques mat et outillage	730		735		4				
Inst générales, agencements amén div	740		745		5				
Matériel de transport	750		755		6				
Autres immobilisations corporelles	760		765		7				
TOTAL		770		775		Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B			780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)							982		
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice			982 bis			
Déficits imputés							983		
Déficits reportables							984		
Déficits de l'exercice							860	11 408	
Total des déficits restant à reporter							870	11 408	
IV DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives							381		
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325							
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327							
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *							380		
dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS		326							
N° du centre de gestion agréé							388		
Montant de la TVA collectée							374		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)							378		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant							399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice							398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI							397		

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

5

**DETERMINATION DES EFFECTIFS
ET DE LA VALEUR AJOUTEE**

DGFIP N° 2033-E 2023

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)Néant *Désignation de l'entreprise : **SAS 2JG**Exercice ouvert le : **21012022** et clos le : **31032023**Durée en nombre de mois **14****DECLARATION DES EFFECTIFS**

Effectifs moyens du personnel *	376	
dont apprentis	657	
dont handicapés	651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861	

CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE**I - Chiffre d'affaires de référence CVAE**

Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	119	
Refacturations de frais inscrits au compte de transfert de charges	105	
TOTAL 1	106	

II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Autres produits de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143	
Subventions d'exploitation reçues	113	
Variation positive des stocks	111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153	
TOTAL 2	144	

III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée

Achats	121	115
Variation négative des stocks	145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et redevances	125	10 431
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	146	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133	80
Autres charges de gestion courante hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun	148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles, si rattachées à une activité normale et courante	150	
TOTAL 3	152	10 626

IV - Valeur ajoutée produite

Calcul de la valeur ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3	137	(10 626)
-----------------------------	------------------------------------	-----	-----------------

V - Cotisation sur la Valeur ajoutée des Entreprises

Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les 1329-AC et 1329-DEF Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)	117	
---	-----	--

Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE

Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et êtes un mono établissement au sens de la CVAE (cf notice de la déclaration n°1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la ligne 117 (ci-dessus). Vous serez alors dispensé du dépôt de la déclaration 1330-CVAE-SD.

Mono établissement au sens de la CVAE	020	
Chiffre d'affaires de référence CVAE	022	
Effectifs au sens de la CVAE	023	
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)	026	
Période de référence	024	160
Date de cessation (de l'activité soumise à la CVAE)		186

(1) il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10% du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant *

EXERCICE CLOS LE 31|10|32|02|3

N° SIRET 9 0 9 4 4 8 4 2 5 0 0 0 1 9

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2JG

ADRESSE (voie) 35 avenue des Platanes

CODE POSTAL 37170

VILLE CHAMBRAY LES TOURS

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	490

I. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

II. CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) M Nom patronymique GUERCHE Prénom(s) Julien
 Nom marital % de détention 100,00 Nb de parts ou actions 490
 Naissance : Date 14021987 N° département 37 Commune TOURS Pays FRANCE
 Adresse : N° 35 Voie avenue des Platanes
 Code postal 37170 Commune CHAMBRAY LES TOURS Pays FRANCE

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance : Date N° département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprime, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case

(2) Indiquer M pour Monsieur, MME pour Madame

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT

7 **FILIALES ET PARTICIPATIONS**

DGFIP N° 2033-G 2023

Formulaire obligatoire
(art 38 de l'annexe III au C.G.I.)

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

(1) Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31|03|2023

N° SIRET 90944842500019

DENOMINATION DE L'ENTREPRISE SAS 2JG

ADRESSE (voie) 35 avenue des Platanes

CODE POSTAL 37170 VILLE CHAMBRAY LES TOURS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DETENUES PAR L'ENTREPRISE 905 2

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (s1 société établie en France) % de détention
 Adresse : N° Voie
 Code postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
 * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT

2JG

Société par Actions Simplifiée au capital de 49.000 €
35 avenue des Platanes 37170 CHAMBRAY-LES-TOURS
909 448 425 RCS TOURS

DECISION DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 30 SEPTEMBRE 2023

AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE
CLOS LE 31 MARS 2023

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter la perte de l'exercice s'élevant à 11.408 € au poste « *report à nouveau* ».

Pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, l'associé unique précise qu'il n'a pas été distribué de dividende depuis la constitution de la société.

Le Président

Julien GUERCHE



Copie Certifiée Conforme
Le Président